



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN**

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG

**Arrêté n° 2015 /PREF/SG/SRAG/084 du 30 juillet 2015**  
**Autorisant une manifestation sportive**  
**à Saint-Martin le 09 août 2015**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

\*\*\*\*

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** la demande en date du 9 juin 2015 formulée par Monsieur Steve GALVANI, président de l'Association Sportive de Marigot ;
- Vu** la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 17 juin 2015;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 16 mai 2015;

**Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 22 juillet 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 18 juin 2015 ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

## A R R Ê T E

**Article 1er** : Monsieur Steve GALVANI, président de l'Association Sportive de Marigot, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le dimanche 9 août 2015, de 9 heures à 17 heures 30, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 3** : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La Préfète déléguée

  
Anne LAUBIES

  
Le Secrétaire Général  
Matthieu DOLIGEZ

## PARCOURS

Face au centre culturel de Sandy Ground, Baie Nettle, Terre Basse, demi-tour entrée la Samana, Terre-Basse, Baie Nettle, Centre culturel de Sandy Ground (10 kms)

### **2ème, 3ème catégorie, junior, pass'cycle, pass'open**

Circuit à faire à 8 reprises

#### **Femmes**

Circuit à faire à 6 reprises

#### **Plus de 45 ans et cadets**

Circuit à faire à 5 reprises

#### **Minimes**

Circuit à faire à 4 reprises

#### **Benjamins**

Circuit à faire à une reprise



Départ face centre culturel de Sandy Ground, Baie Nettle, demi-tour Baie rouge, centre culturel de Sandy Ground

#### **Pupilles :**

1 fois ce parcours



Départ face centre culturel de Sandy ground, Baie Nettle, demi-tour station essence Baie Nettle, centre culturel de Sandy Ground

#### **Poussins :**

Circuit à faire à 3 reprises

#### **Pré-licenciés :**

Circuit à faire à 1 reprise



## Liste des signaleurs

NOM	PRENOM	NO DE LICENCE	DATE DE NAISSANCE
FRANCILLETTE	David	760 596 300 029	31/01/1953
BENJAMIN	Nicolas	821 296 300 002	06/12/1964
ELLIS	Jean Michel	970 396 300 044	23/10/1974
GOMA	Magali	960 496 200 392	20/01/1967
GALVANI	Steve	881 196 300 012	23/11/1970
CARTY	Keith	930 196 300 018	27/04/1968
BOULON	George	810 296 300 009	05/08/1950
BROOKS	Rosette	840 296 300 007	11/08/1962
DANIEL	Rémi	9 507 963 000 044	14/01/1974
LAKE	Norman	911 096 300 049	14/11/1973
MIATH	Junior	800 496 300 016	01/06/1960
CHALLENGER PIPER	Marvern	120 896 300 103	25/08/1985
LAKE	Anne	970 496 300 035	15/08/1974
GUMBS	Gerald	980 696 300 040	21/02/1980
RICHARDSON	Charles	880 296 300 013	16/01/1969
RICHARDSON	Moran	861 096 300 005	30/03/1969
GUMBS	Robert	000 396 300 018	21/03/1981
WILLIAMS	Rémy	840 296 300 012	09/08/1965